

 COMMUNIQUÉ

La Mutuelle Générale des Affaires sociales organise une conférence en ligne réservée aux MJPM

Connaître et comprendre les proches aidants de la personne protégée

Le 9 décembre 2025 de 11h00 à 12h30

Pour s'inscrire, [cliquez ici.](#)

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales vous invite à participer à une conférence en ligne dans le cadre de son cycle de webinaires dédiés aux MJPM.

Cette 19^e conférence portera sur les proches aidants des majeurs protégés et les conséquences multidimensionnelles de la relation aidé-aidant sur leur vie, dont leur vie professionnelle. Nous aborderons également les dispositifs légaux et extralégaux pour faciliter la prise en charge de la personne aidée.

Karenne Stutz et Gloria Vandaele, assistantes sociales d'Ariane-Résoudre ensemble, partageront leur expertise sur le sujet et répondront à vos questions.

L'intervention sera suivie d'un temps d'échange.

CONTACT PRESSE



communication@mgas.fr



01 44 10 55 68



MGAS VOTRE PARTENAIRE PROFESSIONNEL

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com



 www.mgas.fr

Cette conférence se déroulera sur la plateforme de visioconférence Zoom. Vous devez préalablement vous y inscrire, via le formulaire en ligne. Vous pouvez y poser également vos questions en amont du webinaire. Si la politique de protection informatique de votre établissement ne vous permet pas l'accès à la plateforme, nous vous invitons à vous connecter depuis votre ordinateur personnel ou votre smartphone.

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « Vie Privée » disponible en suivant le lien <https://mgas.fr/charte-vie-privee>